

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1911

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1911

L'ATELIER MONÉTAIRE DE TONGRES

AU XI^e SIÈCLE

Tongres, qui sous l'Empire romain jouit d'une grande prospérité, ainsi que l'attestent les innombrables antiquités qu'on y découvre aujourd'hui, fut détruite de fond en comble vers 385 par les invasions germaniques (1). Elle paraît ne s'être relevée de ses ruines que sous les Carolingiens : son nom ne se rencontre pas dans l'histoire aux temps mérovingiens, et à cette époque, il ne semble pas qu'il y ait été battu monnaie.

Sous Charles le Chauve, on y émit les deniers au monogramme Carolus portant l'inscription TVNIERAS CIVITAS (2). L'un de ceux-ci est tout particulièrement intéressant :

Il offre tout autour du monogramme de Carolus

(1) PERREAU, *Tongres et ses monuments. Annales de l'Académie d'Archéologie d'Anvers*, III, p. 354 et IV, p. 345.

(2) L'attribution de ces deniers à Tongres est très ancienne ; elle a déjà été combattue par Ghesquière, à cause du peu d'analogie qui existe à première vue entre *Tunieras* et *Tongres*. PIOT (*Revue belge de Numismatique*, 1848, p. 362) et GARIEL (*Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*. Strasbourg 1883, p. 249) les ont rendus à Tongres, mais M. PROU (*Les monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1896, p. 135, range *Tunieras* parmi les

l'inscription HLVDVVICVS REX; Raymond Serrure a émis l'hypothèse qu'il rappelle le partage de la Lotharingie entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, par le traité de Meerssen, en 870 (1). Si le denier est bien de cette époque, il indiquerait que ces deux rois possédaient la ville en communauté, plutôt qu'il ne rappellerait le morcellement du royaume de Lothaire II.

Pendant le moyen âge, l'atelier de Tongres continua d'exister. Un registre daté de 1322, qui est déposé aux archives de l'hôpital de Tongres, nous apprend qu'une maison dite de toute antiquité *moneta* était située sur le *forum*, (la grand-place), au coin du *vicus crucis* (la rue de la Croix(2)). Avant 1322, elle avait été transformée en halle aux viandes (3), mais, comme on vient de le voir,

ateliers indéterminés. Je pense, pour ma part, qu'il s'agit indiscutablement de Tongres : TVNIERAS est une notation phonétique défectueuse par confusion du G avec le I (yod), pour TVNGERAS; forme théorique dont le nom de Tongres est dérivé.

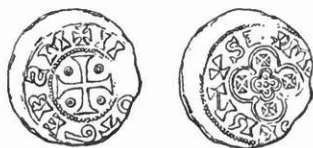
(1) R. SERRURE. *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*. Bruxelles, 1880, p. 306

(2) ... *domum sitam in cono vici crucis super forum, que domus dicebatur antiquitus moneta, et nunc venduntur in ea carnes*. CH. M. T. THYS, *Tongres au XIV^e siècle Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, XI, 1871, p. 156

(3) M. EUG. ULRIX, dans *Les rues de Tongres à travers les siècles*. Tongres, 1904, p. 6, dit : « Derrière le perron, au coin de la rue de la Croix (Kruisstraat), se trouvait avant 1298 une maison appelée de *Munt* dans laquelle on frappait monnaie. Vers cette époque, cet atelier monétaire fut transporté dans la rue qui reçut depuis lors le nom de *Muntstraat*, et l'ancienne *Munt* fut changée en maison commu-

le souvenir de l'ancien atelier monétaire n'était pas encore perdu.

Jusqu'ici, on n'a pas encore, que je sache, signalé de produits certains de l'atelier de Tongres au X^e siècle, ni au XI^e. M. Nöbbe vient de publier une pièce (1) qui me paraît en être sortie. C'est un denier du XI^e siècle dont voici la description :



II..OTGERVM ✠ Dans un cercle de grènetis, une croix cantonnée de quatre annelets.

Rev. ✠ M...EBNYS ✠ Dans un quadrilobe, un plus petit quadrilobe renfermant une croix formée de cinq points. Ce dernier est encadré de quatre croisettes.

Poids : ogr.6,5.

La légende du droit doit être complétée H(enricus) [IM](perator) ou R(ex) OTGERUS M(onetarius).

Celle du revers a été reconstituée par M. Nöbbe

nale et en halle aux viandes. » Je n'ai pu retrouver le document qui a fourni la date de 1298. Je ne crois pas qu'alors l'atelier ait été transporté Muntstraat : il fut simplement supprimé parce qu'il ne servait plus. L'atelier de la Muntstraat a été créé par Jean d'Arckel probablement en 1376. Voy. DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liège*. Bruxelles, 1890, p. 54.

(1) *Blätter für Münzfreunde*, Mars 1911, col. 4678.

en S(anctus) M[ATH]ERNVS; cette restitution est certaine; elle est confirmée par un denier de Conrad II dont il sera question plus loin, sur lequel on lit S(an)C(tus) MATIERN(us). Si l'orthographe *Mathernus* pour *Maternus* peut paraître insolite à première vue, elle s'explique par ce fait que le *t* suivi d'une voyelle palatale a une tendance à devenir sifflant, et nous trouvons des graphies analogues dans des noms tels que *Bathildis* à côté de *Bautour*, *Chlothildis* en face de *Clotilde*.

Nous sommes donc en présence d'un denier frappé par le monétaire Otgerus au nom de l'empereur Henri II-le-Saint (1002-1024), dans une localité dont le patron était saint Materne. Or, la seule localité qui présente cette condition, c'est Tongres (1). Ce denier est donc, selon toute vraisemblance, sorti de l'atelier de cette ville. Tout d'ailleurs dans le type de ses caractères indique la région de la Meuse.

L'apparition du nom de saint Materne pour désigner l'atelier monétaire tongrois n'a rien qui doive surprendre. Je citerai pour la même époque le nom de saint Domitien pour désigner Huy, et celui de saint Lambert au lieu de Liège.

(1) Voy. DE CHESTRET, *l. c.*, p. 54. On trouvera tout ce qui regarde saint Materne à Tongres dans J. PAQUAY, *Les origines chrétiennes dans le diocèse de Tongres*, *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, XXVII, 1909, pp. 162 et s. Cf. aussi le même *Bulletin*, t. XXII, 1904, pp. 121 et 151.

On pourrait inutilement multiplier les exemples.

Le nom du monétaire Otgerus qui grava ce denier est bien connu : Otgerus a non seulement travaillé à Bruxelles, (1) mais encore dans les environs immédiats de Tongres, à Maestricht. Ch. Piot (2) a publié en 1856 un denier au droit duquel on lit :



H..OTGERVΩ IΩNI ✠ Dans un cercle de grènetis, une croix cantonnée de deux points et de deux croisettes.

Rev. ΘΡΑΙΩΝ ...NON Dans le champ, un temple accosté de deux annelets.

Dans le temple, l'inscription COFO | NIΩ.

La fin de l'inscription du droit paraît avoir été mal lue ou être incohérente. La légende doit se compléter [IM]perator ✠ H(enricus) OTGERUS.

Le revers présente l'inscription MON(eta) TRAIΩC(tensis), mais les lettres sont interver-

(1) A. DE WITTE, *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, I, Anvers, 1894, pp. 14 19. Le nom de IOTGERVS à côté de OTGERVS me paraît provenir d'un denier plus ancien et inconnu encore, qui portait H. IMP à côté de OTGERVS. Le type de ce denier a subi une immobilisation qui explique la dégénérescence.

(2) CH. PIOT, *Essai sur quelques monnaies inexplicées. Revue belge de Numismatique*. 1856, p. 268 et pl. XI, 5.

ties. Il s'agit donc bien de Maestricht. Ainsi il n'est pas étonnant de voir Otgerus travailler à Tongres, étant donné qu'on le rencontre encore à Maestricht. On remarquera en outre que sur le denier de Maestricht on voit les mêmes croisettes que sur celui de Tongres.

Dannenberg (1), qui a republié ce même denier, lit au droit H... OTGERVΩ IPN ✚, ce qui donne IMP ✚ HENR(icus) OTGERUS, et attribue la pièce à Cologne; il est toutefois bien plus vraisemblable que nous sommes en présence d'une imitation maestrichtoise des monnaies de Cologne dont on a respecté le temple avec l'inscription COLONIA, probablement pour faire accepter plus aisément le numéraire. Il est d'ailleurs à remarquer que tous les ateliers monétaires belges de cette époque ont reproduit les types colonais.

Un troisième denier qui reste énigmatique a été signé par le monétaire Otgerus. C'est encore De Coster qui l'a fait connaître (2) : bien qu'il soit

(1) DANNENBERG, *Die deutschen Münzen der sächsischen und französischen Kaiserzeit*, I, Berlin, 1876, p. 163.

(2) En voici la description :



OTGERV. ✚ Croix cantonnée de deux annelets vides et de deux annelets ornés de rayons.

Rev. . . ISIONI... Bâtiment dans une enceinte.

Revue belge de Numismatique, 1856, p. 269.

belge, selon toute apparence, on n'a pu jusqu'ici déterminer à quel atelier il appartient, par suite de la mutilation de la légende du revers.

Enfin, il paraîtra peut-être extraordinaire de trouver le nom d'un monétaire étalé en toutes lettres à la suite du nom de l'empereur inscrit en abrégé. Ce fait s'explique par l'affaiblissement de l'autorité impériale dans nos provinces. Le cas n'est d'ailleurs pas unique : on connaît les deniers d'Henri II frappés dans le voisinage de Maestricht, sur lesquels un autre monétaire qui s'appelait Henri, comme l'empereur, a inscrit HEINRICVS MONETA et MONETAR ENNRICVS (1).



Henri II n'est pas le seul empereur qui ait battu monnaie à Tongres. Dannenberg en a publié une de Conrad II, le Salique (1024-1039, empereur depuis 1027), qu'il attribue à Cologne.



Au droit, on lit CHVOPADΩ II. Dans un cercle de grènetis, une croix cantonnée de quatre globules.

(1) DANNENBERG, *o. c.*, p. 457, n° 1178.

(2) DANNENBERG, *o. c.*, p. 167, 386b.

Rev. 200 MATHER.N . Dans le champ, un temple accosté de deux annelets, surmonté d'une croix, la façade ornée d'une croix plus grande. Au-dessous, une croisette.

Le droit doit être lu *Chunrad(u)s imperator*. Le revers *S(an)c(tus) Mathern(us)*, ce qui, après ce que nous avons vu ci-dessus, ne peut que désigner Tongres.

De la sorte, on peut, dès à présent, attribuer à Tongres deux deniers du XI^e siècle. Maintenant que l'attention est appelée sur cet atelier, je ne doute pas qu'il ne surgisse quelque jour de nouvelles pièces qui viendront enrichir la série dont nous possédons à cette heure le rudiment.

Victor TOURNEUR.
